



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 avril 2019

OBJET :

DE-19-04-1-17) CESSION DU LOT N°6 DEPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS
4, RUE GEORGES HUCHON

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent excusé : M. CHARDON (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2007 modifié par délibérations du Conseil municipal des 30 septembre 2009, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et par délibérations du Conseil de territoire Paris Est Marne et Bois des 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 ;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne en date du 17 janvier 2019 ;

Vu la décision en date du 28 janvier 2019 du président de l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois portant délégation du droit de préemption urbain à la commune de Vincennes concernant un bien édifié sur la parcelle cadastrée section S n°97, sis, 4, rue Georges Huchon à Vincennes ;

Vu la décision en date du 7 février 2019 par laquelle Madame le Maire de Vincennes a acquis par voie de préemption, au nom de la commune, le lot n°6 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 4, rue Georges Huchon à Vincennes afin de permettre la réalisation d'un logement social ;

Considérant que la SCA FONCIERE HABITAT & HUMANISME, société ayant pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination des personnes en difficulté, a manifesté le souhait d'acquérir le lot susmentionné afin de réaliser un logement social de type PLAI répondant ainsi aux objectifs de mixité sociale fixées par le Conseil municipal et intégrés au Plan Local d'Urbanisme ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques et du Domaine du 04 avril 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la cession du lot n°6 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 4, rue Georges Huchon à Vincennes à la SCA FONCIERE HABITAT & HUMANISME au prix de 180 000 €.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé